

INSCRIPTION ANNEE : 2018 – 2019



FORMATION MUSICALE : poursuite des pratiques collectives

Les nouveaux cours collectifs mis en place en septembre 2017 lors de la réforme du cursus pédagogique de la Formation Musicale (FM) sont maintenus à la rentrée 2018, à partir de la 3ème année de FM.

Les 2 premières années de FM restent consacrées aux apprentissages fondamentaux (notes, rythmes, écoute)

Dès la 3ème année de FM les élèves ont le choix entre 4 ateliers de FM en pratique collective :

- FM Orchestre Jeunes
- FM M.A.O. création
- FM Atelier Musiques actuelles Jeunes
- FM Chœur

Ces ateliers remplacent le cours de FM mais restent obligatoires dans le cursus.

Les examens de fin de cycle sont maintenus.

INSTRUMENTS PROPOSES A L'EMMO

BATTERIE

FLUTE TRAVERSIERE

GUITARE ACOUSTIQUE

GUITARE ELECTRIQUE

VIOLON

VIOLONCELLE

PIANO

PIANO JAZZ

SAXOPHONE

TROMPETTE

N'hésitez pas à nous interroger pour tout autre instrument

PROFESSEURS

Attilio Terlizzi

Nicolas Gabaron

Roberto Andrade

Julien Daniel

Leonor Pineyro

Anne Elizabeth Leroy

Laura Cerri et Marion Lambert

François Aymonier

Elie Brancher

Unai Iburguren

TARIFS

Il n'y a pas d'augmentation de tarifs cette année.

Les habitants de Collonges au Mont d'Or bénéficient d'une réduction de 12,5 % en moyenne par rapport au plein tarif appliqué aux habitants des autres communes, grâce à de la subvention apportée par la Mairie de Collonges au Mont d'Or.

MODALITES PARTICULIERES POUR LES FAMILLES

Lorsque 2 membres ou plus du même foyer pratiquent formation musicale et/ou instrument :

☺ le 2ème inscrit bénéficie d'une réduction de 15 % (voir 2ème page)

☺ le 3ème inscrit bénéficie d'une réduction de 20 % (voir 3ème page)

☺ le 4ème inscrit bénéficie d'une réduction de 25 % (voir 4ème page)

Tarif étudiant – 15 % (fournir un justificatif)

MODALITES DE REGLEMENT

Trois possibilités de règlement sont proposées à l'inscription, en début d'année scolaire, (voir l'échéancier) :

♪♪♪♪ règlement mensuel : remise de 10 chèques datés du jour de l'inscription

♪♪ règlement trimestriel : remise de 3 chèques datés du jour de l'inscription

♪ règlement annuel : remise de 1 chèque daté du jour de l'inscription

Prévoir un **chèque séparé pour l'adhésion obligatoire de 20 €** (une seule adhésion par famille)

Toute année entamée constitue un engagement et reste due à l'association EMMO (École de Musique des Monts d'Or) en cas d'arrêt des activités par l'adhérent.

CONTACT

Site Web : <http://emmo-collonges.com>

Mail : contact@emmo-collonges.com

Tel : 04 72 27 86 27

Permanences directeur : Mardi 14h à 17h30 – Mercredi 10h à 14h et 15h à 17h ainsi que sur rendez-vous